

Initiatives ministérielles

Il est difficile de trancher la part de vérité et la part de politiaillerie dans les préoccupations exprimées par l'opposition. Néanmoins, il n'est que juste, me semble-t-il, que nous accordions à ces députés le bénéfice du doute.

Je voudrais prendre quelques minutes pour toucher un mot des malentendus que nourrissent certains députés de l'opposition et expliquer pourquoi l'adoption de ce projet de loi s'impose, si l'on tient à offrir des services de plus grande qualité encore à l'ensemble des Canadiens.

Je voudrais préciser ce que ce projet de loi n'entend pas faire. Contrairement à ce qu'ont laissé entendre certains députés de l'opposition, il ne prévoit pas que l'on pourra confisquer des pouvoirs ou tenter de s'ingérer dans des secteurs de compétence provinciale. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur le projet de loi pour se rendre compte qu'il ne modifie pas sensiblement les aspects statutaires des ministères fondateurs dont cette mesure législative prévoit la fusion.

Il convient également de noter que ce projet de loi ne modifie en rien les pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux. Pas plus d'ailleurs qu'il ne vise à conférer de nouveaux pouvoirs au gouvernement fédéral, comme certains voudraient nous le faire croire. Le mandat du ministère ne s'étend pas au-delà des compétences relevant du Parlement. De même, aucun nouveau pouvoir n'est prévu à l'article 20, qui stipule que le ministre peut signer des contrats avec des institutions et des organismes non liés aux provinces. Comme ce pouvoir existe déjà, la mesure n'apporte donc pas le moindre changement à cet égard.

Si ces préoccupations ne sont pas fondées, quel est donc l'objet véritable du projet de loi? Il consiste simplement à reconnaître de façon légale et unifiée la restructuration qui est actuellement en cours et qui rassemble, dans un organisme cadre, des parties des anciens ministères de l'Emploi et de l'Immigration, de la Santé nationale et du Bien-être social, et du Secrétariat d'État, ainsi que tout le ministère du Travail.

Cette fusion est essentielle pour que nous ayons une perspective plus globale des questions sociales et économiques et de la formation professionnelle dont ces ministères étaient chargés. Nous pourrions ainsi offrir de meilleurs services à un moindre coût et élaborer les méthodes flexibles, imaginatives et très ciblées qui sont nécessaires pour que les Canadiens relèvent les défis actuels et futurs.

Bien sûr, ce processus de renouveau est commencé depuis quelque temps. Je suis heureux de dire que le nouveau ministère a réussi à mettre en valeur de nouvelles méthodes pour que les Canadiens répondent mieux aux exigences croissantes du marché de la main-d'oeuvre.

C'est encourageant, mais il reste beaucoup à faire et c'est pourquoi les modifications qui sont proposées sont si importantes. Pour commencer, le projet de loi nous aidera à bâtir sur les premières réussites en clarifiant le rôle du ministère et les responsabilités du ministre à la fois envers le Parlement et la population en général. Il simplifiera la piste aujourd'hui si complexe des pouvoirs conférés par des lois, dont un grand nombre

avaient pour objet d'établir les ministères en question, en mettant en vigueur une seule loi qui précise le mandat et les pouvoirs du ministère. Il définira plus clairement le ministère en énonçant, tant pour les employés que pour les clients, les objectifs du ministère et les ressources dont il aura besoin pour les atteindre.

• (1035)

De plus, le projet de loi donnera aux personnes et aux organismes qui seront appelés à collaborer avec le ministère une image précise de ce dernier. Aussi incroyable que cela puisse paraître, de nombreux fonctionnaires continueront à utiliser le papier de correspondance officielle de leur ancien ministère aux fins des textes légaux et des contrats. Ce sera un peu embêtant parce que, dans leur tête, ces anciens ministères n'existeront plus.

Bien sûr, il n'y a pas que ces problèmes administratifs à régler. Par exemple, en l'absence d'une mesure habilitante, de simples tâches, comme la mutation de personnel, risquent d'entraîner des coûts élevés et de prendre beaucoup de temps. Cette situation se présenterait aussi dans le cas de contrats importants et détaillés qui supposent souvent l'apport d'un certain nombre des anciens ministères.

Mais, avant toutes choses, nous devons mener à terme l'actuelle phase de transition de la restructuration, puis nous irons de l'avant. Nous devons bâtir sur nos récents succès et entreprendre de nouvelles initiatives excitantes pour investir dans notre principale richesse, les ressources humaines. À cette fin, nous devons éliminer les obstacles administratifs pour ensuite nous attaquer à de nouvelles initiatives, telles que la réforme de l'assurance-chômage, élaborer de nouveaux programmes et services, grâce au fonds d'investissement dans les ressources humaines, et améliorer les programmes pour les Canadiens les plus vulnérables, notamment ceux qui sont âgés ou handicapés.

Enfin, le projet de loi nous permettra de mieux servir les Canadiens tout en garantissant que l'argent des contribuables soit dépensé de la manière la plus rentable possible.

Le projet de loi dont nous sommes saisis nous permettra d'atteindre tous ces objectifs. Il jette les bases nécessaires pour mettre en oeuvre les réformes qui aideront les Canadiens à saisir les occasions de formation et d'emploi, et ainsi d'entrer dans le prochain siècle avec confiance. J'invite les députés à appuyer le projet de loi C-96.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Madame la Présidente, le projet de loi C-96, Loi constituant le ministère du Développement des ressources humaines et modifiant ou abrogeant certaines lois, porte essentiellement sur la réorganisation du ministère et ne prévoit pas de changements majeurs.

Étant donné le nombre de personnes qui comptent sur le ministère pour leur bien-être, certaines légitimement et d'autres pas, le marasme économique dans lequel est plongé notre pays, notre dette qui augmente, le fait que le FMI a réduit de moitié la cote de notre pays il y a six semaines, je m'étonne que le gouvernement persiste à présenter des projets de loi qui effleurent à peine les problèmes qui nous accablent tous.